

MARDILLY (Orne)

Château de la Bouverie

Croisées

Première décennie du XVII^e siècle



Îlot de lumière au cœur de son écrin de verdure, le château de Mardilly ne laisse pas de surprendre le promeneur qui empreinte la haute vallée de la Touques (fig. E.1). Dans un chatoiement de couleurs, il impose sa haute silhouette de maître des lieux depuis quatre siècles. Construit au début du XVII^e siècle, une fois la paix retrouvée, il garde des violents conflits religieux passés les caractéristiques d'une petite forteresse prête à être défendue, mais annonce par son ordonnance le classicisme à venir. Ses façades, exemptes de remaniements, ne conservent évidemment plus leurs croisées de bois d'origine. Néanmoins, il subsiste dans les combles trois châssis quelque peu démantelés de ses lucarnes. Ils sont de deux types et ont été remplacés à une époque indéterminée par des copies assez fidèles. Composés simplement d'un bâti dormant et de volets, ils nous permettront d'étudier en détail la conception de ce type de fenêtre, d'examiner leurs différents systèmes de rotation et de nous interroger sur une énigmatique matière translucide qui fermait sans aucun doute l'un d'eux. Au-delà, nous verrons également, grâce à une carte postale du début du siècle dernier, les dispositions principales de ses croisées du rez-de-chaussée.

1 / L'édifice et les ouvrages de menuiserie

En dehors d'une porte percée en façade postérieure et du renouvellement de ses menuiseries extérieures, le château a conservé son aspect du début du XVII^e siècle. Construit sur un plan allongé et cantonné de tourelles couvertes élégamment de petites cloches de schiste, l'édifice conserve du siècle précédent quelques éléments propres à assurer une défense limitée, qui pour l'essentiel était constituée de fentes de tir dans les tourelles, de mâchicoulis et de portes fortes, voire d'un puits pour assurer son autonomie. Mais cette défense était surtout garantie par la limitation de ses ouvertures vers l'extérieur, ses façades latérales et postérieure n'étant percées que par de rares fenêtres. Sa façade antérieure n'est guère plus ouverte, puisqu'elle ne comporte que cinq fenêtres pour éclairer ses deux niveaux, mais avec subtilité, son maître d'œuvre y a intercalé cinq travées de fenêtres aveugles qui, avec le traitement en creux des allèges, ne laissent rien paraître de la massivité de cette façade. Bien sûr, les jeux de polychromie entre les briques surcuites posées en losange dans les ouvertures et le grès local doré ne sont pas non plus pour rien dans cette réussite.



Fig. E.1. Le manoir vu depuis le nord-est

On attribue à Martin de Rupierre la construction, ou plus sûrement la reconstruction du manoir familial dans la première décennie du XVII^e siècle, c'est-à-dire après son mariage en 1604 avec Catherine de Hudebert¹. Les Rupierre possédait plusieurs fiefs, dont celui de Mardilly depuis le XIII^e siècle, mais des alliances, tantôt avec le roi de France, tantôt avec celui d'Angleterre, occasionnèrent quelques bouleversements dans la possession de leurs domaines. Martin, héritier d'une famille illustre, était un militaire engagé dans les troupes de la Ligue, le duc de Longueville attestant « qu'il avait servi le Roy, avec armes et bagages ». Son château devait être à la hauteur de son rang et témoigner de son pouvoir d'homme de guerre. Mais il ne put jouir pleinement de sa demeure qui engloutit une partie de sa fortune. Après sa mort, pour régler ses dettes, ses fils furent dans l'obligation de céder Mardilly en 1661 à leur cousin maternel, Gilles de La Pallu, seigneur du Mesnil-Hubert.

¹ P. Déterville, *Richesse des châteaux du Pays d'Auge*, Condé sur Noireau, 1989 ; Y. Lescroart, R. Faucon, *Manoirs du Pays d'Auge*, Paris, 1999 ; H. Pellerin, « Le château de Mardilly », dans *Le Pays d'Auge*, 13^e année, n°2, Lisieux, 1963, p. 9-15 ; X. Rousseau, « Mardilly », dans *Le Pays d'Argentan*, 33^e année, n°4, Argentan, 1961, p. 151-172.

A l'intérieur, le château a conservé la plupart de ses vantaux de porte dont la facture est similaire à celle des volets des croisées qui fermaient ses lucarnes (fig. 2.1 à 2.7). Ces ouvrages ont été déposés à une époque inconnue et remplacés par des copies, mais les vestiges ont été heureusement conservés dans les combles. Ces éléments nous ont permis sans difficultés de reconstituer leur conception initiale, laquelle peut être distinguée en deux types. Le premier (type 1), qui fermait la croisée axiale, est composé d'un bâti dormant divisé en quatre compartiments et de quatre volets de mêmes dimensions, son croisillon étant axé. Le second, qui fermait les deux lucarnes latérales, est composé d'un bâti dormant séparé par un simple meneau et de deux volets. Ce type de base est représenté par deux sujets (type 2A et 2B) dont la serrurerie et les parements moulurés sont différents. Ces croisées seront étudiées en détail, notamment pour vérifier si elles proviennent bien d'une même campagne de travaux et si elles sont contemporaines de l'édification du château. A la suite, nous donnerons également quelques éléments de compréhension des croisées des niveaux inférieurs grâce à une carte postale du début du siècle dernier où l'on peut encore observer l'une d'elles.

2 / La croisée de type 1 (planche n°3, plans n°1 à 3)

La menuiserie

Le bâti dormant

Cette croisée était située dans la croisée axiale qui éclairait la pièce centrale desservie par l'escalier (fig. 3.3). C'est la seule pièce du comble à surcroît chauffée par une cheminée (fig. E.2). Les poutres de son plancher sont utilisées en entrain de ferme pour libérer l'espace alors que dans les deux pièces contiguës, les entrains, laissés au niveau des sablières, hypothèquent l'utilisation domestique de ces volumes.

Son bâti dormant est assemblé à enfourchement chevillé en diagonal. Il est divisé en quatre compartiments par un meneau et un croisillon assemblés à mi-bois² et décorés aux deux faces. A l'intérieur, l'ornementation n'intéresse que le montant du haut qui est parcouru par deux canaux plats alignés sur les feuillures, lesquels sont recoupés par d'autres canaux de 8 à 9 mm de large pour une profondeur de 1,5 mm environ et dont le fond est orné d'un double chanfrein (fig. 3.5). A l'extérieur, elle occupe tout le meneau et le croisillon selon un espacement plus ou moins régulier. Le croisillon, qui est axé, divise la hauteur de la croisée en deux parties égales. Cette façon de faire n'est utilisée à Paris qu'à partir du milieu du XVII^e siècle³. En Normandie, on peut en voir un exemple plus ancien au manoir de la Valaiserie à Saint-Germain-la-Campagne, profondément remanié en 1630 (étude n°27003). Avec l'étude des croisées des autres niveaux de la Bouverie, nous verrons que leur croisillon était traditionnellement placé aux deux tiers de la hauteur. Nous avons donc ici un exemple très précoce de cette technique dans une croisée de lucarne traitée différemment des autres.

Au-delà de cette caractéristique remarquable, il en est une autre qui doit être soulignée. A l'extérieur, les quatre compartiments présentent une importante feuillure qui pourrait donner à penser qu'ils recevaient des vitreries mises en plomb fixées sur le bâti dormant, à l'instar de nombreux exemples bretons⁴. Toutefois, elle aurait été bien trop profonde pour cet usage, les vergettes étant alors exagérément décalées par rapport au plan des vitreries⁵. Ces feuillures ne montrent d'ailleurs aucune trace de clous et on ne décèle pas plus d'emplacements de vergettes pour les maintenir. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de ces feuillures qui ne s'observent pas sur les deux autres croisées du comble. La cheminée de la pièce en question montre son usage domestique et suggère évidemment l'utilisation d'une matière translucide permettant d'avoir un éclairage sans subir les intempéries. En l'état des connaissances, nous savons que la toile et surtout le papier durant cette période étaient très utilisés pour éclairer des pièces secondaires. Un petit châssis de la cave présente d'ailleurs les mêmes caractéristiques. Toutefois, la pose de la toile ne nécessitait pas de feuillure, et le papier sans doute pas plus, sauf à vouloir le poser avec des tasseaux⁶, mais la croisée ne présente aucune trace d'un clouage quelconque. On pourrait dans ce cas imaginer la pose d'un châssis mobile dans chaque compartiment avec l'une de ces matières, mais là encore, la croisée ne montre aucun système pour maintenir ces châssis qui auraient été difficiles à fixer depuis l'intérieur puisque les quatre compartiments dormants de la croisée sont concernés. A ce stade, la question ne trouvera pas réponse, mais il est au moins certain qu'au vu de l'usage de cette pièce et des caractéristiques des deux types de croisée, cette feuillure jouait un rôle dans le mode d'éclairage.

Les volets

Ils sont montés à recouvrement sur le bâti dormant et sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées, leur chevillage étant parallèle aux arasements. Leurs tenons ont une longueur de 42 à 45 mm pour une épaisseur de 9,5 à 10 mm. Selon une méthode peu recommandable, le menuisier n'a pas réduit la largeur de ses mortaises au droit des rainures poussées jusque dans les tenons. Les rainures ayant une largeur de 6,5 mm pour des tenons de 9,5 mm, ces derniers sont affaiblis par les rainures qui les entaillent et ne peuvent être maintenus correctement par les mortaises.

Les volets sont divisés par une traverse et deux montants intermédiaires délimitant quatre panneaux arasés à l'intérieur et à plate-bande à l'extérieur, celle-ci étant composée d'un large filet et d'un petit quart-de-rond. A l'extérieur, les bâtis sont moulurés de chanfreins arrêtés ou de quarts-de-ronds sur les seuls montants intermédiaires. Il est à noter que les chanfreins sont interrompus de façon peu commune sur les traverses en raccordement avec les montants, les vantaux de portes et les volets des autres croisées adoptant le même système. Généralement, les chanfreins sont poussés par commodité jusqu'aux arasements des tenons. Nous avons toutefois observé cette façon de faire au château du Lou-du-Lac à la chapelle-du-Lou-du-Lac (étude n°35012).



Fig. E.2. Cheminée de la pièce axiale

2 A l'extérieur, l'assemblage présente un trou d'environ 30 mm pour un diamètre de 14 mm (fig. 3.4). Ce trou n'avait pas de fonction dans le maintien de l'assemblage et retenait peut-être un petit élément sculpté.

3 J.-F. Belhoste et G.-M. Leproux, « La fenêtre parisienne aux XVII^e et XVIII^e siècles : menuiserie, ferrure et vitrage » dans *Fenêtre de Paris, XVII^e et XVIII^e siècles*, catalogue de l'exposition organisée par la Commission du Vieux Paris à la Rotonde de la Villette (22 janvier – 20 avril 1997), Cahiers de la Rotonde n°18, 1997, p. 22.

4 A. Tiercelin, « Les fenêtres à croisées bretonnes des XVI^e et XVII^e siècles », dans *Bulletin monumental*, tome 170-1, SFA, 2012, p. 31-40.

5 A. Mardilly, les feuillures ont une profondeur de 18 mm alors que les vantaux ont habituellement des feuillures de 8 à 12 mm maximum.

6 R. Quenedey, *L'habitation rouennaise, étude d'histoire de géographie et d'archéologie urbaines*, Rouen, 1926, p. 229.

La serrurerie

La rotation des volets est assurée par des fiches à broche rivée à cinq nœuds (plan n°9), d'usage courant depuis le XVI^e siècle. Quant à la fermeture, elle s'effectue par des targettes sur platine ovale reperçée de deux trous sur leur axe vertical (fig. 3.5 et plan n°9). Toutefois, l'examen des volets permet de percevoir des traces d'oxydation plus amples qui montrent qu'elles ont été précédées d'une autre génération de targettes plus ouvragées et déposées pour des raisons qui nous échappent. D'après les traces, elles avaient une hauteur d'environ 105 mm pour une largeur de 40 mm et avaient une forme en amande (fig. 3.5 et plan n°1).

3 / La croisée de type 2A (planche n°4, plans n°4 à 6)

La menuiserie

Le bâti dormant

Le bâti dormant de cette croisée est divisé en seulement deux grands compartiments oblongs. Il est assemblé à enfourchement chevillé en diagonal comme le premier et montre sensiblement les mêmes valeurs de feuillure pour installer les volets à recouvrement. Son meneau est décoré de la même façon à l'extérieur, mais la feuillure extérieure énigmatique du premier a ici été remplacée par un quart-de-rond participant uniquement à son ornementation (fig. 4.4). Le parement intérieur de ce meneau ne présente quant à lui aucune décoration, mais la lucarne éclairait une pièce non habitable.

Les volets

Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées, leur chevillage étant parallèle aux arasements. A l'instar des volets précédents, leurs mortaises ont une profondeur de 45 mm pour une épaisseur de 9,5 mm et n'ont pas été réduites en hauteur au droit des rainures qui entament les tenons. Les volets sont divisés par deux traverses et deux montants intermédiaires délimitant cinq panneaux arasés à l'intérieur et à plate-bande à l'extérieur, celle-ci étant moulurée d'un simple quart-de-rond. A l'extérieur, leur bâti est également mouluré de chanfreins arrêtés ou de quarts-de-rond sur les montants intermédiaires et les traverses en bordure du panneau horizontal.



Fig. E.3. Fiche à gond (croisée 2A)
(à gauche, le volet ; à droite, le dormant)

La serrurerie

Alors que les volets sont articulés sur des fiches à broche rivée sur le premier, ils le sont ici par des fiches à gond (fig. E.3 et plan n°9). Mathurin Jousse les signale en 1627 dans *La Fidelle Ouverture de l'Art de Serrurier*⁷. Nous ne sommes pas encore en mesure de déterminer leur emploi le plus haut, mais il ne semble guère antérieur à la fin du XVI^e siècle. A Mardilly, la conception de ces fiches reste rudimentaire. En effet, le gond fait d'un seul tenant n'offre qu'une faible surface de repos au nœud dont la base s'use rapidement (fig. E.3, voir échancrure à la base du nœud). Pour éviter ce problème, les gonds ont généralement un mamelon serti sur un gros lacet fiché qui permet un repos sur toute la circonférence du nœud.

On observe également les mêmes targettes sur platine ovale, mais là encore il s'agit d'une modification des dispositions d'origine (fig. 4.5 et plan n°9). Les volets fermaient en effet par un simple pêne coulissant entre deux conduits, comme il était d'usage au XV^e siècle. Cette technique a toutefois perduré, comme ici, sur des ouvrages secondaires.

4 / La croisée de type 2B (planche n°5, plans n°7 à 9)

La menuiserie

Le bâti dormant

La conception du bâti dormant de cette croisée est identique à la précédente. Seule la largeur de ses éléments diffère quelque peu, l'épaisseur restant la même.

Les volets

De la même façon, la conception des volets est identique au type 2A, mais ici les volets sont moulurés aux deux faces. La plate-bande extérieure des panneaux copie le profil du type 1 (filet et quart-de-rond), alors que la plate-bande intérieure reprend le profil extérieur du type 2A (simple quart-de-rond). Il n'y a guère d'unité dans tout cela et il est surprenant de voir des volets moulurés à l'intérieur dans des pièces sans usage domestique et ce d'autant plus que, même pour un tel usage, cette façon est peu usitée.

Au vu de leurs caractéristiques différentes des deux premiers, on pourrait émettre l'hypothèse d'une fabrication postérieure, mais la longueur de leurs tenons (env. 44 mm), la profondeur de leurs rainures (9 mm) et leur largeur (env. 6,5 mm), tout comme l'usage de mortaises mal adaptées aux tenons entamés par les rainures militent pour une même main.

La serrurerie

On constate à nouveau un changement de méthode pour assurer la rotation des volets qui utilise des paumelles à moustache. Si on les observe dans les autres niveaux pour ferrer les vantaux de portes sans bâti dormant, l'emploi pour des volets à recouvrement est plus surprenant. Des paumelles de ce type étaient utilisées à la même époque dans un des deux pavillons du manoir des Mathurins à Lisieux, mais elles maintenaient des vantaux vitrés dont les gonds étaient fichés dans le pan de bois. Sur le volet droit, on observe la même targette sur platine ovale que sur les autres croisées, mais qui semble d'origine. Toutefois, un examen plus attentif montre qu'il n'en est rien. Sur le volet gauche, on aperçoit en effet deux clous sur un axe vertical incompatibles avec ce type de platine, et sur le volet droit, un clou dans le trou en bas de la platine ovale (fig. 5.4) qui indique une fixation plus ancienne.

⁷ M. Jousse, *La Fidelle Ouverture de l'Art de Serrurier*, La Flèche, 1627, p. 103.



Fig. E.4. Le château au début du XXe siècle
(vue générale et détail de la fenêtre du rez-de-chaussée)
Carte postale P. Bunel, Vimoutiers
Collection de l'auteur

5 / La croisée de type 3

Une carte postale du début du siècle dernier montre la façade antérieure du château sur laquelle on peut distinguer au rez-de-chaussée une croisée qui était sans aucun doute un vestige de ses menuiseries d'origine, au même titre que sa porte d'entrée (fig. E.4 et 2.1). La croisée était divisée en quatre compartiments par un meneau et un croisillon moulurés d'un tore raccordé sur une masse carrée. Contrairement à la croisée de la lucarne axiale, le niveau du croisillon était placé aux deux tiers de la hauteur de la fenêtre et formait par conséquent six panneaux de vitrerie égaux. Ceux-ci étaient placés dans quatre vantaux. Les deux du haut étaient de simples bâtis tandis que les deux du bas étaient séparés par une traverse intermédiaire. La photo montre également un volet (sous le croisillon) qui semble divisé par un montant intermédiaire délimitant deux panneaux verticaux. On ne peut définir davantage cette croisée au vu de la carte postale, mais ses caractéristiques correspondent parfaitement aux usages des menuisiers de la première moitié du XVIIe siècle.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Vantaux de portes
- Planche n°3 : Croisée de type 1
- Planche n°4 : Croisée de type 2A
- Planche n°5 : Croisée de type 2B
- Plan n°1 : Croisée de type 1 / élévation intérieure
- Plan n°2 : Croisée de type 1 / élévation extérieure
- Plan n°3 : Croisée de type 1 / sections
- Plan n°4 : Croisée de type 2A / élévation intérieure
- Plan n°5 : Croisée de type 2A / élévation extérieure
- Plan n°6 : Croisée de type 2A / sections
- Plan n°7 : Croisée de type 2B / élévation intérieure
- Plan n°8 : Croisée de type 2B / élévation extérieure
- Plan n°9 : Croisée de type 2B / demi-section horizontale et serrurerie des deux types

Restitution des clôtures

Hormis leurs organes de fermeture dont il ne reste que peu de traces et une matière translucide qui demeure énigmatique, ces croisées conservaient suffisamment d'éléments pour être restituées sans ambiguïté.

Croisée 1

Nous avons restitué la traverse basse du bâti dormant selon la hauteur des mortaises encore visibles, ces mortaises étant identiques à celles de la traverse haute. Les panneaux manquants ont été copiés sur les autres. Par contre, nous n'avons pas reproduit sur l'élévation intérieure (plan n°1) les targettes sur platine ovale ajoutées à une époque inconnue, mais seulement les traces des platines en amande. Sur l'élévation extérieure (plan n°2), nous avons reproduit les petits canaux plats du meneau supérieur sur celui du bas, moins lisible.

Croisée 2A

Les mêmes principes ont été appliqués à cette croisée : rétablissement de la traverse basse du bâti dormant selon la hauteur des mortaises ; copie des panneaux manquants ; non reproduction des targettes sur platine ovale placées ultérieurement sous les verrous simples.

Croisée 2B

Les mêmes principes ont été appliqués à cette croisée, mais son type proche du précédent nous a fait limiter notre relevé détaillé à une demi-section horizontale donnée sur le plan n°9. Ce plan comprend également trois targettes sur platine ovale de même facture et relevées sur les trois croisées.